

Droits voisins de la presse (11)

## Virginie Duby-Muller, députée : "Maintenir la pression sur les plateformes pour appliquer la loi"

La députée LR de Haute-Savoie a présidé une mission d'information parlementaire sur l'application du droit voisin et n'exclut pas la possibilité de nouveaux textes législatifs



Virginie Duby-Muller, députée - photos par Olivier Roller



**Ecouter le podcast**

Empreintes

Partager



# La presse face aux Gafa - Virginie Duby-Muller

⏮ -15 00:00 / 00:00 +30 ⏭

S01 E12

La presse face aux Gafa -  
Sibyle Veil

30 min

07/04/2022

S01 E11

La presse face aux Gafa -

20 min

17/03/2022

*Extraits de la série de podcasts 'Presse, Gafa, et droits voisins', réalisée en association avec l'Institut des droits fondamentaux numériques, IDFRights  
Interview menée par Jean-Marie Cavada*

## Jean-Marie Cavada

Nouvel épisode du podcast sur les rapports économiques entre les producteurs de contenus français et européens et les diffuseurs de presse.

Suite à la directive européenne sur le droit d'auteur, une loi a été adoptée en France pour préserver les intérêts économiques des créateurs artistiques et journalistiques. Les entreprises de presse et les organismes officiels, tel que l'Autorité de la concurrence, essaient de la faire appliquer par les géants du web. En vain. Madame Duby-Muller, qui a présidé une mission d'information parlementaire sur l'application de ce droit voisin au droit d'auteur, est notre nouvelle invitée. Pourquoi ce rapport et quelle a été sa portée ?

## Virginie Duby-Muller

L'objectif de ce rapport est de s'intéresser de façon trans-partisane à l'application du droit voisin en France. Notre pays a été précurseur en transposant très tôt cette directive européenne dans notre droit. Cependant, deux ans après le vote du texte en 2019, l'application de cette loi n'est toujours pas effective. Les éditeurs et les professionnels du secteur le regrettent. Depuis une quinzaine d'années, les recettes publicitaires de la presse ont migré sans juste rémunération vers les plateformes comme Google, Apple, Facebook et d'autres.

“Depuis une quinzaine d'années, les recettes publicitaires de la presse ont migré sans juste rémunération vers les plateformes comme Google, Apple, Facebook et d'autres”

**J-M.C** Les dépenses pour fabriquer cette information sont essentiellement à la charge des éditeurs de presse classiques : les journaux et les magazines. Les plateformes empruntent ces contenus sans ne jamais rien rembourser aux éditeurs.

**V.D-M** D'un côté, les producteurs fabriquent un contenu de qualité qui a un coût. De l'autre, les plateformes ne donnent rien en échange. Il n'y a aucune contrepartie pour les éditeurs qui investissent pour éditer des informations. C'est pourquoi notre mission parlementaire a proposé certaines clarifications et suggestions. Parmi celles-ci, une organisation davantage partagée passant par la création d'un organisme de gestion collective, que vous avez mis en place et que vous présidez. Il est nécessaire de se fédérer pour avoir un rapport de force plus équilibré avec les géants du web. Nous encourageons la gestion collective du droit voisin au droit d'auteur. Actuellement, les négociations se poursuivent avec les éditeurs. Les journalistes devront aussi se faire entendre dans la mesure où ils créent les contenus de presse. Les plateformes refusent de nous dire précisément comment elles évaluent les informations et les contenus qu'elles utilisent. Nous disposons pourtant d'instruments capables de nous renseigner, comme le PEReN, le pôle d'expertise de la régulation numérique qui a été mis en place par le ministère de la Culture pour renforcer nos capacités d'analyse et obtenir des éléments objectifs pour calculer et fixer un tarif de vente des contenus des éditeurs. Au nom du pluralisme et de la transparence, nous souhaitons rendre publics les accords entre les plateformes numériques et l'organisme de gestion collective. D'autant qu'il faut rappeler que le secteur de la presse bénéficie déjà de fonds publics et qu'ils sont versés de façon transparente.

"Il est nécessaire de se fédérer pour avoir un rapport de force plus équilibré avec les géants du web. Nous encourageons la gestion collective du droit voisin au droit d'auteur"

**J-M.C** La situation de la presse française, à quelques exceptions près, est très fragile. L'État aide et subventionne largement ce secteur économique. Pourtant, il n'intervient pas suffisamment dans le rééquilibrage des revenus publicitaires essentiels à sa survie. Pourquoi ?

**V.D-M** Le chiffre d'affaires de la presse a été divisé par deux, passant de 11 à 6,2 milliards d'euros entre 2006 et 2019. Certains titres de presse ont même disparu. Pour durer, le secteur n'a d'autre choix que de se transformer. La consommation et les usages de la presse évoluent. Il est nécessaire de répondre aux nouvelles attentes des lecteurs, ce qui suppose des coûts et entraîne des investissements.

"Le chiffre d'affaires de la presse a été divisé par deux, passant de 11 à 6,2 milliards d'euros entre 2006 et 2019"

Au vu des bouleversements économiques que le secteur traverse – baisse des recettes publicitaires, chutes de la vente au numéro et des abonnements –, certains éditeurs n'ont pas eu la capacité financière de se transformer. C'est une des raisons qui peut expliquer le retard de la digitalisation. D'autres sont devenus ou ont créé des pure-players, à l'instar de Mediapart, avec des nouveaux modèles économiques permettant de mieux faire face à ces profondes mutations liées à l'arrivée des plateformes.

### **Les géants du Web, mauvais joueurs**

**J-M.C** Vous avez reçu les principaux acteurs du numérique, les pensez-vous sincères et transparents dans leurs rapports avec la presse ?

**V.D-M** Ils ont demandé des auditions à huis clos et ils ont fait souvent appel au secret des affaires... De notre côté, nous n'avons pas demandé pas des chiffres précis, mais plutôt des critères pour définir objectivement le manque à gagner pour la presse.

Notre mission a quand même eu le mérite de faire avancer certains sujets auprès des Gafam. Simultanément, nous avons eu la décision historique de l'Autorité de la concurrence d'une amende de 500 millions d'euros prononcée à l'encontre de Google.

**J-M.C** Cette décision comportait effectivement trois points : 500 millions euros d'amende, 300 000 euros de pénalité par jour de retard, et surtout l'Autorité de la concurrence a demandé à être destinataire des pièces nécessaires aux négociations. Elles n'ont pour l'instant pas été communiquées. J'ai l'impression que cet arrêt de l'Autorité n'est pas appliqué dans sa totalité.

Dans une prochaine législature, si cela vous concerne, sera-il nécessaire de réclamer une commission d'enquête sous serment ?

**V.D-M** Pourquoi pas. Des négociations se poursuivent à plusieurs niveaux, je pense qu'il faut maintenir cette pression pour que la loi soit appliquée. Notre rapport a d'ailleurs été adopté unanimement, ce qui est plutôt rare.

“En cas de blocage, nous proposons un recours à l'arbitrage avec l'intervention d'une autorité indépendante”

Nous ne pouvons pas plaire à tout le monde. Nous assumons les propositions formulées. En cas de blocage, nous proposons un recours à l'arbitrage avec l'intervention d'une autorité indépendante. Les négociations peuvent échouer et il nous paraît intéressant de s'inspirer du modèle australien.

**J-M.C** Vous êtes-vous inspirés de situations similaires ailleurs dans le monde. Vous parliez de l'Australie, mais nous pouvons aussi parler du Canada et peut-être d'autres pays d'Europe ?

**V.D-M** La situation française est très observée par les pays de l'Union européenne. Certains sont déjà en train de mettre en application les directives des droits voisins. Nous observons une modification du modèle de la presse lié à l'arrivée du numérique. Les éditeurs ont raison de réclamer ce qui leur est dû à ceux qui captent et utilisent leurs contenus. Les plateformes essaient de gagner du temps.

“Les plateformes essaient de gagner du temps. Elles préfèrent poursuivre des procédures judiciaires pour ne pas appliquer la loi. Nous allons de recours en recours mais à un moment, elles n'auront pas d'autres choix que de se plier aux règles”

Elles préfèrent poursuivre des procédures judiciaires pour ne pas appliquer la loi. Nous allons de recours en recours mais à un moment, elles n'auront pas d'autres choix que de se plier aux

règles.

### **Les enjeux démocratiques des droits voisins**

**J-M.C** La presse traverse une situation critique. En Australie, des titres et des chaînes de télévision disparaissent avec leurs journalistes et leurs équipes techniques... La diversité d'information est en danger alors qu'elle est primordiale pour la vie citoyenne.

**V.D-M** Le but de ce rapport est aussi de maintenir le pluralisme de la presse essentiel à nos démocraties pour que les citoyens puissent se forger leur propre opinion. La crise entre la Russie et l'Ukraine est un bon exemple. Les médias RT et Sputnik viennent d'être interdits en Europe parce qu'ils sont des organes de propagande assumés qui construisent des fake news. Le président ukrainien a été contraint de prouver publiquement sa présence à Kiev pour contester des informations [relatives à sa fuite de la capitale ukrainienne, ndlr] qui circulaient sur les réseaux sociaux et dans certains journaux. Le numérique permet de propager des fake news massivement et de manipuler l'information au point d'en faire un outil d'ingérence. Les moyens technologiques numériques peuvent aussi modifier un vote et donc altérer la sincérité d'un scrutin. C'est pourquoi nous sommes face à des enjeux démocratiques fondamentaux.

**J-M.C** Aucun groupe de presse français ne possède un titre hors de ses frontières, ni même sur le sol européen. En revanche, quatre ou cinq pays en possèdent ou en ont possédé en France...

**V.D-M** C'est intéressant. Car pourtant, nous avons des atouts à faire valoir sur la francophonie, sur nos valeurs et sur notre modèle démocratique. Je trouve ça dommage, il y aurait un lectorat et du potentiel. Dans le secteur de l'audiovisuel, France24 ou TV5 Monde sont des chaînes très appréciées et permettent aussi de promouvoir la France.

**J-M.C** Êtes-vous favorable à la mise en place d'un système de vigilance parlementaire pour suivre le développement et le rééquilibrage de l'argent dans la presse écrite ?



**“Certaines propositions nécessitent des textes législatifs pour modifier la loi Mignola telle qu’elle a été votée il y plus de deux ans.”**

**V.D-M** Je suis convaincue de cette nécessité. Un suivi parlementaire est essentiel, en lien avec le ministère de la Culture. Roselyne Bachelot a bien conscience des enjeux. Certaines propositions nécessitent des textes législatifs pour modifier la loi Mignola [tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse, ndlr] telle qu’elle a été votée il y plus de deux ans. D’autant qu’il y a eu quelques dysfonctionnements, notamment pour les agences de presse. Il faudrait donc trouver un nouveau véhicule législatif pour faire les ajustements nécessaires.

**J-M.C** Il nous faudra de la force, de la patience et naturellement le soutien de la puissance publique sous tous ses aspects. Il aura fallu trois recours, devant l’Autorité de la concurrence notamment, pour obtenir une vraie application de la loi. Il y a une vraie résistance de la part des Gafam. Madame Duby-Muller, je vous remercie pour votre travail et votre présence.

### **A lire également**

[Libre opinion. Jean-Marie Cavada, "La presse est en feu, mais tout le monde regarde ailleurs"](#)

[Jean-Noël Tronc : "La SACEM peut aider la presse française à négocier avec les grands acteurs de l’Internet"](#)

[Pierre Louette : "L’heure est désormais à la régulation des Gafa"](#)

[Alain Augé, SEPM : "Le temps ne profite pas à Google"](#)

[David El Sayegh, Sacem : “Les acteurs internationaux du numérique redoutent la culture du précédent”](#)

[Pierre Louette, Apig : "Revenir aux fondamentaux de la valeur créée par les contenus"](#)

Laurent Mauriac, Spiil : "Les droits ne devront pas être basés uniquement sur l'audience"  
Pascal Ruffenach, Bayard : "Les droits voisins, un pied de nez à ceux qui disent que l'Europe n'accouche de rien"  
François Clavier, Le Point : "L'exécutif doit se mobiliser pour faire appliquer la loi"  
Christophe Dickès, Kantar : "Avec cette nouvelle loi, nos entreprises se retrouvent entre deux droits"  
Henri Nijdam : "La souveraineté économique de la presse française est un enjeu à 1 md d'euros"  
Delphine Ernotte-Cunci : "On nourrit pratiquement gratuitement les réseaux sociaux"

Publié le 17/03/2022

Catégories :

Médias & entertainment / Entretien / Presse, Gafa, et droits voisins / Empreintes /